

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** La CNESST  
**No d'activité :** 77913  
**Date :** vendredi le 28 mai 2021  
**Lieu :** Domicile/Clinique  
**Coordonnées :** webinaire

## Objectifs

- 1) Familiariser les médecins traitants avec les obligations de la CNESST
- 2) Aider les médecins traitants à utiliser les formulaires de la CNESST

### Objectifs spécifiques

- 1) Discuter des grandes lignes de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)
- 2) Reconnaître les protections données par la LATMP: IRR (indemnité de remplacement du revenu), droit de retour au travail, etc.)
- 3) Expliquer les points sur lesquels la CNESST est liée à l'opinion du médecin traitant
- 4) Réviser les rouages de la CNESST (admissibilité, médecin qui a charge, assignation temporaire, etc.)
- 5) Consolider un dossier
- 6) Démontrer ce que sont les atteintes permanentes et les limitations fonctionnelles
- 7) Déterminer quand avoir recours au Bureau d'évaluation médicale (BEM)
- 8) Présenter le recours au Tribunal administratif du travail (TAT)
- 9) Distinguer les formulaires (ATM, RME, RMF, REM, etc.)

**Président de séance :** Dre Hélène Laporte

## Horaire

2021-05-28	08:30	10:00	Conférence	La loi de la CNESST	Dr Joël Girardin, Md conseil CNESST
2021-05-28	10:00	10:10	Pause/Repas		
2021-05-28	10:10	11:40	Conférence	suite	

L'inscription à cette formation est obligatoire. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'AMOLL pour les modalités d'inscription : [secretariat@amoll.org](mailto:secretariat@amoll.org)

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Aucun

*Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>*

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.